

Dossier de Presse

« STRASBOURG,
GRANDE-ÎLE
ET NEUSTADT »

PATRIMOINE MONDIAL
DE L'UNESCO



Sommaire

Introduction

I - Le Patrimoine mondial de l'UNESCO P4

II - Le bien « Strasbourg, Grande-Île et Neustadt » P5

1. L'histoire de la ville de Strasbourg
2. L'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial
3. La Valeur Universelle Exceptionnelle
4. Focus sur trois éléments du bien

III - Les outils de gestion au service de la transmission du bien P9

1. Le Plan de gestion
2. Le PSMV : un document d'urbanisme patrimonial
3. Le Label « Ville et Pays d'art et d'histoire »
4. Le Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

IV - La médiation du Patrimoine mondial P12

1. Le 5^e Lieu, point de départ pour découvrir la Grande-Île et la Neustadt
2. Les ressources à destination des publics

V - Strasbourg et les réseaux nationaux et internationaux du Patrimoine mondial P14

1. L'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial (ABFPM)
2. L'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial (OVPM)
3. Le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS)

VI - Photographies pour la presse P15



Introduction

Ville frontalière implantée en bordure du Rhin constituant un important carrefour à la jonction des mondes latin et germanique, Strasbourg a bénéficié tout au long de son histoire de l'apport de ces deux cultures. Des influences croisées qui se lisent dans les paysages et l'architecture.

La Grande-Île, cœur historique de la ville, abrite des trésors architecturaux d'une valeur historique inestimable. Sa majestueuse cathédrale, dont la flèche domine la plaine d'Alsace, est un symbole intemporel de l'ingéniosité et de la dévotion humaine. Autour d'elle s'étend un tissu urbain médiéval et Renaissance remarquablement préservé, où chaque rue et chaque façade témoigne d'une histoire bimillénaire.

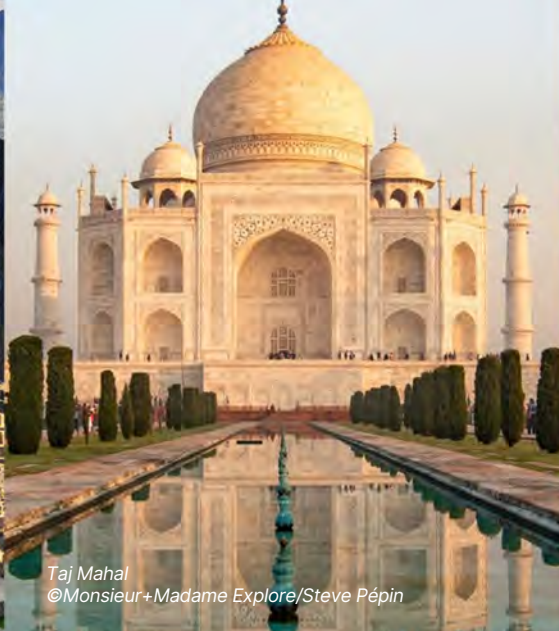
La *Neustadt*, quant à elle, est le reflet d'une période de transformation et de modernité. Construite à partir de la fin du 19^e siècle, cette « ville nouvelle » témoigne de l'urbanisme et de

l'architecture allemands de l'époque. Ses larges avenues, ses édifices monumentaux et ses parcs généreux illustrent la volonté de créer une ville à la fois fonctionnelle et élégante. La coexistence harmonieuse de ces deux ensembles urbains révèle la richesse et la diversité du patrimoine strasbourgeois.

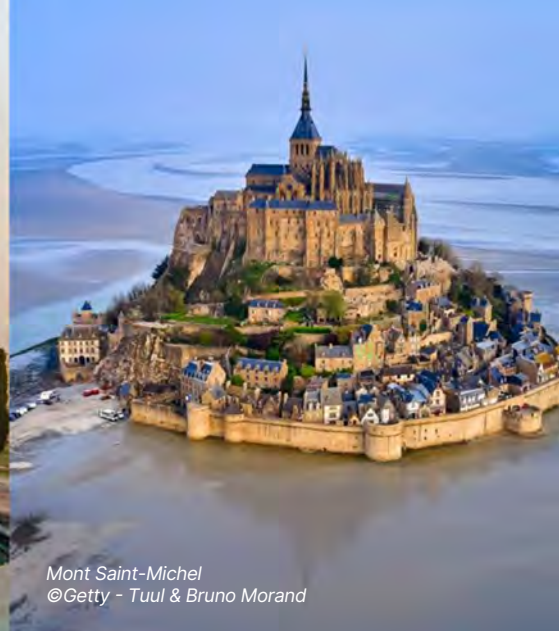
La Grande-Île est inscrite depuis 1988 sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO et le bien est étendu à la *Neustadt* en 2017. Cette inscription officialise la reconnaissance de sa Valeur Universelle Exceptionnelle. C'est une invitation à découvrir, à préserver et à valoriser ces lieux uniques qui racontent l'histoire de notre ville et de l'Europe. C'est également un engagement à protéger ce patrimoine et à le transmettre aux générations futures, tout en contribuant à promouvoir une ville vivante et dynamique.



Machu Picchu
©Shutterstock/Anton Ivanov



Taj Mahal
©Monsieur+Madame Explore/Steve Pépin



Mont Saint-Michel
©Getty - Tuul & Bruno Morand



Le Patrimoine mondial de l'UNESCO

La Convention du Patrimoine mondial

La Convention concernant la protection du Patrimoine mondial culturel et naturel a été adoptée par l'UNESCO en 1972, et ratifiée par la France en 1975. Dans un même document, elle pose un cadre juridique international pour la protection de la nature et la préservation des biens culturels jugés d'importance pour l'humanité.

La Liste du Patrimoine mondial

La Liste du Patrimoine mondial rassemble les biens dont la protection et la conservation représentent un enjeu pour l'humanité. En juillet 2025, la Liste du Patrimoine mondial comporte 1 248 biens répartis dans 170 pays, dont 54 en France. Nous pouvons citer quelques exemples emblématiques, comme le « Mont-Saint-Michel et sa baie », « Venise et sa lagune » ainsi que le « Taj Mahal ». Parmi les biens français figurent plusieurs ensembles urbains emblématiques comme « Paris, rives de la Seine » depuis 1991, le « Site historique de Lyon » depuis 1998 et « Bordeaux, Port de la Lune » depuis 2007.

La Valeur Universelle Exceptionnelle

Pour qu'un bien figure sur la Liste du Patrimoine mondial, sa Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) doit avoir été démontrée selon les critères fixés par l'UNESCO. Un bien revêt ainsi une valeur exceptionnelle et unique, mais également un caractère inestimable pour l'ensemble de l'humanité, pour les générations actuelles et futures.

Le Plan de gestion

Pour assurer la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre, est élaboré par le gestionnaire du bien, en lien avec l'État. Le Plan de gestion concerne le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon. Il expose les grands enjeux et définit les actions à engager.



Le bien « Strasbourg, Grande-Île et Neustadt »

1. L'histoire de la ville de Strasbourg

Strasbourg, fondée sous l'Empire romain vers l'an 12 avant J.-C., évolue au Moyen Âge en une cité libre du Saint-Empire romain germanique, avec sa cathédrale, véritable joyau monumental érigé au centre de la ville. Capitale de l'imprimerie au 15^e siècle, foyer de l'Humanisme et de la Réforme au 16^e siècle, celle-ci reviendra sous la couronne de France suite aux conquêtes de Louis XIV en 1681.

Après la guerre franco-prussienne de 1870, Strasbourg est intégrée à l'Empire allemand. La ville connaît alors une transformation spectaculaire avec la création de la *Neustadt*, vaste plan d'extension urbaine adopté en 1880. Sur près de 400 hectares, plus de dix mille bâtiments sont édifiés, dotant la ville d'un nouveau visage monumental, tout en préservant la Grande-Île historique.

Revenue à la France en 1918, Strasbourg est annexée par le Troisième Reich pendant la Seconde Guerre mondiale. Devenue symbole de réconciliation franco-allemande, elle accueille le Conseil de l'Europe en 1949, affirmant ainsi son rôle de capitale européenne.

La ville illustre par son urbanisme et son patrimoine l'entrelacement fécond des influences françaises et germaniques. De l'Antiquité romaine au Moyen Âge, de la Renaissance rhénane au classicisme français du 18^e siècle, puis durant l'essor urbain et architectural de l'Empire allemand fin 19^e - début 20^e siècle, Strasbourg condense en son cœur l'histoire et les valeurs de l'Europe.

2. L'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

En 1988, Strasbourg a été la première ville française dont le centre urbain historique a été inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial : la Grande-Île. Son périmètre correspondait au centre ancien de la ville, structuré autour de la cathédrale et

entouré par l'eau. Puis la reconnaissance du patrimoine de la *Neustadt* a amené la Ville à étendre le bien à cette extension urbaine dessinée sous l'Empire allemand. L'UNESCO a adopté ce nouveau périmètre en 2017.

- | | |
|-------------|--|
| 1988 | - Inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO du bien « Strasbourg, Grande-Île » |
| 2014 | - Adoption du Plan de gestion de la Grande-Île |
| 2017 | - Inscription du bien « Strasbourg, Grande-Île et <i>Neustadt</i> » sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO et adoption d'un nouveau Plan de gestion. |

3. La Valeur Universelle Exceptionnelle

La candidature du bien « Strasbourg, Grande-Île et *Neustadt* » repose sur deux des dix critères permettant d'attester de la Valeur Universelle Exceptionnelle et donc de son importance patrimoniale à l'échelle mondiale.

- critère 2 : Le bien témoigne d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.

- critère 4 : Le bien est un exemple éminent d'un type de construction, ou d'ensemble architectural, ou technologique, ou de paysage, illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.

Au sein d'un paysage singulier organisé autour des cours d'eau et canaux, la Grande-Île et la *Neustadt* forment un ensemble urbain caractéristique de l'Europe rhénane. Les échanges d'influences entre France et Allemagne, autant que les périodes significatives de l'histoire européenne, sont inscrits dans le tissu urbain et l'architecture de la ville.

Résultat de la politique de l'Empire allemand qui s'incarne dans la pierre, la *Neustadt* constitue un remarquable terrain d'expérimentations pour nombre d'architectes, notamment français, alsaciens et allemands, puisant dans les références stylistiques du passé, notamment de la Renaissance, des périodes romane, gothique et baroque et réinterprétant les références régionales.

4. Focus sur trois éléments du bien

La maison à pan de bois : la Maison Kammerzell

La maison à pan de bois, emblématique de la ville de Strasbourg et de l'Alsace, est encore très largement présente dans la Grande-Île. Les maisons construites entre les 15^e et 18^e siècles présentent généralement un rez-de-chaussée maçonné en brique et pierre ouvert par des arcades et des étages en pans de bois, souvent en encorbellement.

Face à la cathédrale, la Maison Kammerzell illustre l'architecture civile de la Renaissance rhénane. Si cette maison porte le nom de l'épicier Kammerzell, son propriétaire au 19^e siècle, elle doit son aspect historique à Martin Braun, marchand de fromage, qui l'acquiert en 1571. Il n'en conserve que le rez-de-chaussée en pierre, daté de 1467, et reconstruit les trois étages en encorbellement en 1589.

Si les assemblages à tenons et le dessin resserré des pans de bois n'ont plus rien à voir avec ceux du siècle précédent, l'évolution radicale se joue dans le décor. L'élévation en pans de bois montre un effort



particulier de régularité des travées et de symétrie. Le riche décor peint et sculpté, puisant autant aux sources profanes que sacrées, est révélateur des aspirations culturelles d'un riche négociant strasbourgeois du 16^e siècle.

L'hôtel particulier : le Palais Rohan

Sous l'influence des édifices militaires édifés après 1681, le style « français » fait son apparition dans le paysage urbain strasbourgeois. De 1730 à 1760, une vague de constructions introduit le modèle parisien des hôtels entre cour et jardin avec ordonnance rigoureuse des façades et combles brisés à la Mansart.

Résidence épiscopale, le Palais Rohan est construit entre 1732 et 1741 pour le cardinal Armand-Gaston de Rohan-Soubise (1674-1749), prince-évêque de Strasbourg. Son architecture s'inspire des grands hôtels particuliers parisiens. Il se distingue par l'élévation classique de ses façades « entre cour et jardin » - ici une terrasse surplombant l'Ill - et par la richesse de ses décors intérieurs de style rocaille.



Sous la Révolution, le palais devient hôtel de ville, et à partir de 1805, résidence impériale et royale. Siège de l'Université allemande de 1872 à 1884, il héberge aujourd'hui le Musée Archéologique, le Musée des Arts décoratifs et le Musée des Beaux-Arts.



La Neustadt et la place de la République

L'extension urbaine qui s'engage durant le rattachement de l'Alsace et de la Moselle à l'Empire allemand (1871-1918) constitue une réalisation d'urbanisme exceptionnelle. L'espace est structuré par des voies orthogonales ou radioconcentriques, organisées autour de places ponctuées de bâtiments publics ou de parcs.



La place de la République, ancienne *Kaiserplatz*, constitue la pièce maîtresse de l'urbanisme du nouveau Strasbourg. Cette place monumentale avait vocation à être le nouveau centre politique et administratif de la ville, en concentrant de nombreux édifices officiels. Elle est également le point de convergence des grands axes qui structurent l'extension urbaine (Avenue de la Paix – Simone Veil, Avenue de la Liberté et Avenues des Vosges, d'Alsace et de la Forêt Noire). Lieu de prestige, elle est la vitrine de l'Empire allemand. Aménagée à partir de 1880, elle est bordée par des bâtiments monumentaux :

- le Palais du Rhin achevé en 1888 – ancien palais impérial,
- le Théâtre National de Strasbourg édifié entre 1888 et 1892 – ancien Parlement,
- la Bibliothèque Nationale Universitaire élevée entre 1889 et 1895,
- la Trésorerie et la Préfecture – anciens ministères du *Reichsland Elsass-Lothringen*, bâties entre 1907 et 1911.



Les outils de gestion au service de la transmission du bien

1. Le Plan de gestion

Le Plan de gestion de « Strasbourg, Grande-Île et Neustadt », approuvé par le Conseil municipal en 2017, constitue le cadre opérationnel pour la protection et la mise en valeur du patrimoine de la ville. Il définit les périmètres protégés et les zones tampons, coordonne les interventions des services municipaux, des Architectes des Bâtiments de France (ABF) et des associations de conservation, et sert de référence pour toutes les actions visant à assurer la préservation durable et la valorisation du patrimoine strasbourgeois, tout en conciliant vie urbaine et patrimoine historique.

Il comprend 54 fiches-actions réparties autour de quatre axes principaux :

- **Connaissance** : recensement et documentation des monuments, suivi des transformations urbaines, études historiques et patrimoniales.

- **Conservation** : entretien et restauration des bâtiments et espaces publics, surveillance de l'intégrité architecturale et protection des éléments emblématiques comme la cathédrale Notre-Dame.

- **Valorisation** : gestion et valorisation des espaces publics, création d'outils de suivis et d'évaluations, développement touristique.

- **Transmission** : actions de médiation, programmes éducatifs, sensibilisation des habitants et des visiteurs, formation des professionnels du patrimoine et du tourisme.

Un volet spécifique est consacré à la **cathédrale**, en raison de son rôle central dans l'histoire et l'identité de la ville.

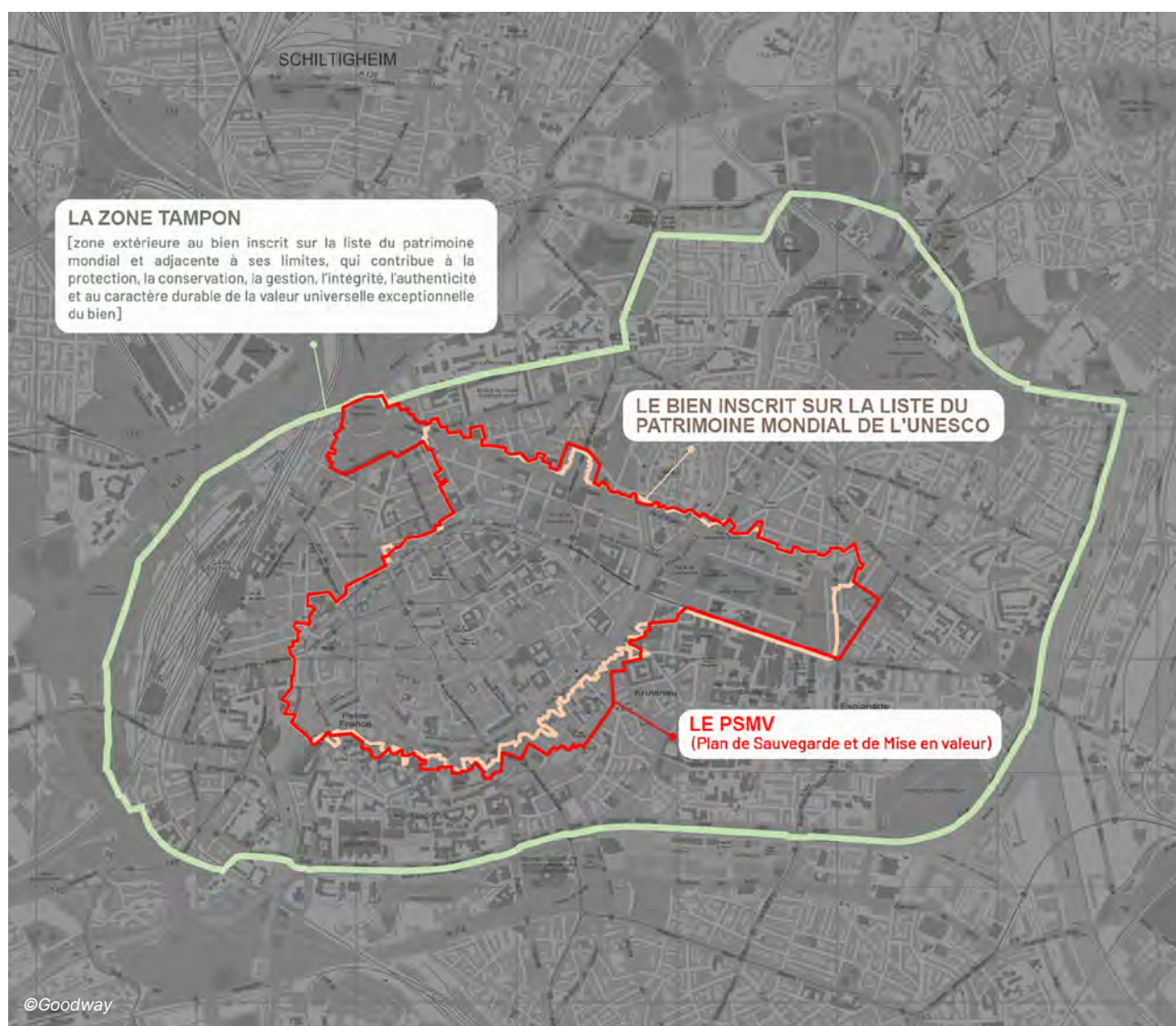
Le Plan de gestion ne peut exister sans une gouvernance qui assure à la fois le suivi de ses grandes orientations ainsi que les adaptations et évolutions nécessaires. Celle-ci est composée de deux instances : la Revue de projets et la Commission Locale du Patrimoine mondial.

2. Le PSMV : un document d'urbanisme patrimonial

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) est un document d'urbanisme croisant les préoccupations patrimoniales et urbaines en répondant aux besoins en terme d'habitat, de nature en ville, d'emploi et de services, et de transports.

Le PSMV de Strasbourg définit les règles et actions pour concilier conservation du patrimoine et développement urbain. Il s'applique à tous les bâtiments du périmètre et encadre les interventions, publiques ou privées, en offrant un droit de regard sur les façades et les intérieurs.

Le PSMV implique concrètement plusieurs aspects : il encadre la protection des bâtiments et de leurs intérieurs en exigeant une autorisation avant toute intervention. Tous les travaux privés, même les plus petits, doivent être validés par l'Architecte des Bâtiments de France dans les secteurs protégés. En cas de dégradation, les autorités peuvent demander des réparations pour préserver le patrimoine. Le PSMV se substitue au Plan Local d'Urbanisme dans son périmètre et impose des règles spécifiques pour protéger le patrimoine historique et architectural.





3. Le Label « Ville et Pays d'art et d'histoire »

Attribué depuis 2014 à la Ville de Strasbourg, c'est désormais l'ensemble des 33 communes de l'Eurométropole qui a reçu le label « Pays d'art et d'histoire » depuis juin 2025.

Dans ce cadre, l'Eurométropole met en œuvre des actions de sensibilisations au patrimoine, à l'architecture et au paysage auprès de tous les publics sur l'ensemble de son territoire, en partenariat avec les communes. Ces actions s'inscrivent pleinement dans le cadre de l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO de « Strasbourg, Grande-Île et Neustadt ».

Parmi ces actions figurent la diffusion d'outils de médiation et de découverte, l'organisation d'animations, de visites, d'ateliers pédagogiques et de conférences. Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, installé au 5^e Lieu, est l'outil central de cette politique. Les « Rendez-vous », programmation culturelle du 5^e Lieu, invitent à découvrir l'Eurométropole. Ce territoire d'exception situé à la croisée des routes concilie patrimoine historique, modernité et engagement européen : une richesse culturelle, architecturale et paysagère.

4. Le Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

À l'ombre de la cathédrale de Strasbourg, la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, mémoire du monument, consacre quotidiennement ses ressources et ses savoir-faire à la sauvegarde et au rayonnement de l'édifice.

En 2020, l'UNESCO a reconnu les savoir-faire de la Fondation et de 17 ateliers d'Europe, en inscrivant sur le Registre des bonnes pratiques de sauvegarde du Patrimoine

culturel immatériel les « Techniques artisanales et les pratiques coutumières des ateliers de cathédrales, ou *Bauhütten*, en Europe : savoir-faire, transmission, développement des savoirs, innovation ».

Chaque atelier est associé de manière permanente à un monument spécifique dont il assure l'entretien, la conservation et la restauration nécessaires à la préservation de ce patrimoine.



© L. Bloagly
Ville et Eurométropole de Strasbourg

IV

La médiation du Patrimoine mondial

1. Le 5^e Lieu, point de départ pour découvrir la Grande-Île et la Neustadt

Gratuit et ouvert à tous les publics, le 5^e Lieu propose d'explorer, de comprendre et d'investir Strasbourg à travers sa vie culturelle, son architecture et son patrimoine.

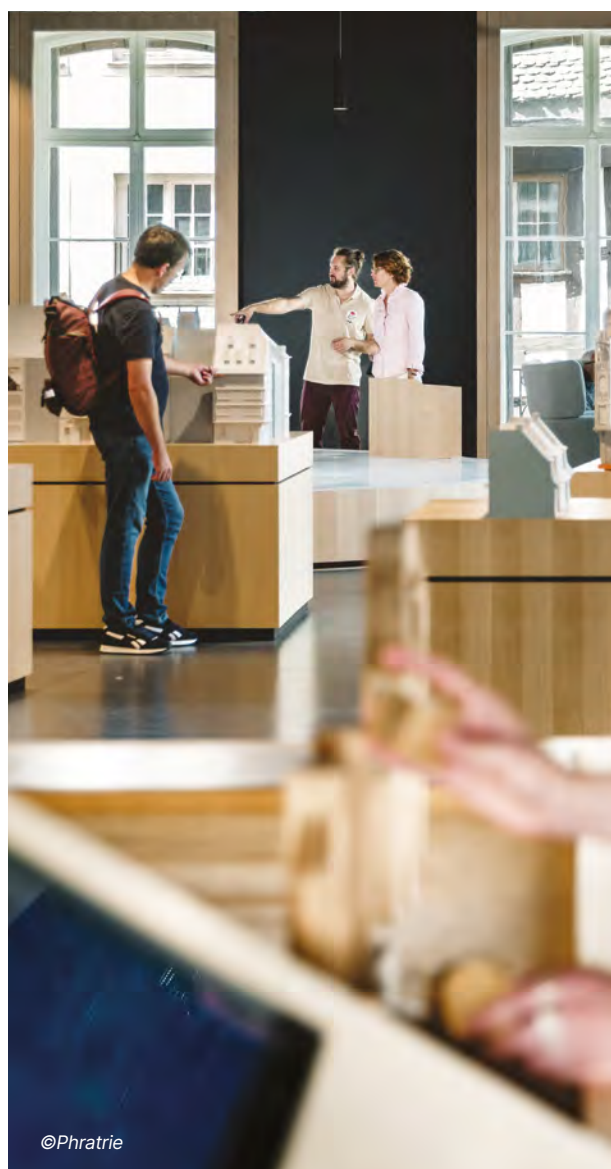
L'exposition « Un voyage à Strasbourg » : un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

Ce parcours d'exposition permanent propose une promenade immersive à travers la ville.

L'exposition s'affiche comme une invitation au voyage, à vivre une expérience de Strasbourg, ville active, habitée et en transformation. Pour cela, de nombreux dispositifs multimédia, vidéos, maquettes, plans, photographies et matériaux sont autant de clés de lecture.

L'ensemble du parcours bénéficie aussi de vues exceptionnelles sur l'environnement alentour. Il constitue un point de départ pour aller à la rencontre des paysages strasbourgeois mais aussi des sites, monuments et musées emblématiques de la ville.

La création de ce parcours d'exposition s'inscrit à la fois dans le cadre du label Ville et Pays d'Art et d'Histoire et de l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.





2. Les ressources à destination des publics

Le 5^e Lieu propose également de nombreuses ressources pour découvrir le bien Patrimoine mondial en autonomie. Elles sont disponibles gratuitement au format papier au 5^e Lieu ou accessibles en ligne, depuis le site internet : 5elieu.strasbourg.eu.

• Le Parcours « Grande-Île et Neustadt, Patrimoine mondial de l'UNESCO » (FR, DE, EN)

Cette brochure trilingue offre une présentation complète du bien inscrit et propose un itinéraire cartographié permettant de découvrir l'histoire de ces quartiers emblématiques à travers 10 points d'intérêt patrimoniaux.

• Les Focus « La fenêtre à Strasbourg » et « La façade à Strasbourg » (FR)

Depuis 2024, la Direction de la Culture et la Direction de l'Urbanisme de la Ville et Eurométropole de Strasbourg travaillent conjointement à une nouvelle collection à destination des habitant·es : les Focus.

Ces publications bénéficient d'une double approche avec, d'une part, des clés de lecture pour comprendre l'histoire d'un bâtiment à travers les siècles et, d'autre part, des conseils techniques pour le restaurer.

• Le Jeu de Piste « Mission Patrimoine Mondial » (FR)

Destiné à un public familial, ce jeu de piste invite les participant·es à résoudre une série de 10 énigmes. Ludique et accessible, il encourage petit·es et grand·es à lever les yeux, à observer les détails qui façonnent l'architecture et à redécouvrir la richesse du patrimoine bâti. En s'amusant, les visiteurs plongent dans l'histoire du site urbain inscrit, tout en prenant conscience de l'importance de préserver et de transmettre ce patrimoine aux générations futures.

• L'application mobile TAVU et ses deux parcours « Place du Château » et « Place de la République » (FR, EN)

Au cœur de la Grande-Île et de la *Neustadt*, Camille, guide virtuel-le façon chatbot, invite les participant·es à découvrir les secrets de la place du Château et de la place de la République. Ces visites ludiques pleines de surprises et d'anecdotes durent entre 30 et 45 minutes. Cette application a été développée par Atelier Pandore avec Brave New Media. L'application s'adresse plus particulièrement aux 18-30 ans, mais pas seulement !



Strasbourg et les réseaux nationaux et internationaux du Patrimoine mondial

1. L'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial (ABFPM)

Depuis 2007, l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial (ABFPM) réunit les gestionnaires de biens français inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans le cadre de cette association un certain nombre de rencontres ont lieu afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de protection et de valorisation des biens sur le territoire. La Ville de Strasbourg œuvre depuis plusieurs années auprès de cette

association en tant que membre actif et contribue aux différents échanges et rencontres autour des questions patrimoniales.

Depuis 2023, elle assure la vice-présidence en charge de la Commission médiation, rôle qui lui permet de coordonner et de soutenir les actions de sensibilisation et de promotion auprès des publics et auprès des autres gestionnaires de biens patrimoniaux.

2. L'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial (OVPM)

Créée en 1993, l'Organisation des Villes Patrimoine Mondiale (OVPM) est une association internationale à but non lucratif qui constitue une plateforme politique de coopération entre les maires des villes qui possèdent sur leur territoire un site inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle vise aussi à mieux comprendre la complexité des enjeux actuels et à accompagner les villes membres dans leur contribution aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

Membre actif de l'OVPM, la Ville de Strasbourg participe aux échanges et aux travaux de ce réseau international. Elle y partage son expérience de gestion d'un centre historique inscrit au Patrimoine mondial et contribue à l'élaboration de solutions communes face aux défis environnementaux, sociaux et patrimoniaux. De ce fait, ces échanges permettent aux villes membres de s'inspirer mutuellement et de renforcer la protection comme la mise en valeur de leurs biens inscrits.

3. Le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS)

L'ICOMOS se consacre à la conservation et à la protection des monuments, des ensembles et des sites du patrimoine culturel. Cette organisation internationale non gouvernementale se consacre à promouvoir la théorie, la méthodologie et la technologie appliquées à la conservation, la protection et la mise en valeur des monuments et des sites.

Constitué d'un réseau d'expert-es (historiens, historiens de l'art, architectes, urbanistes...) et permettant un apport scientifique interdisciplinaire, l'ICOMOS concourt à la préservation du patrimoine et au progrès des techniques de restaurations, tout en contribuant à l'élaboration des normes pour tous les biens du patrimoine culturel bâti.

Photographies pour la presse



Photo 1

Vue aérienne depuis l'avenue de la Paix – Simone Veil, avec la Neustadt au premier plan et la Grande-Île au second plan.

© F. Zvardon / Ville et Eurométropole de Strasbourg



Photo 4

La maison Kammerzell, place de la Cathédrale.

© C. Hamm / Ville et Eurométropole de Strasbourg

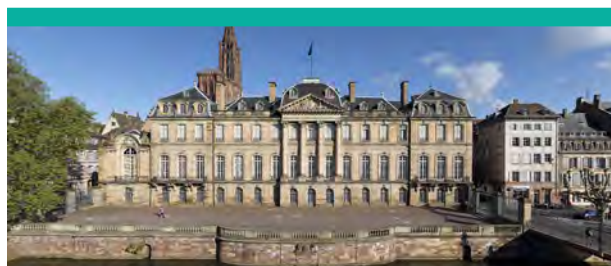


Photo 5

Le Palais Rohan et sa terrasse au bord de l'Ill.

© F. Harster / Ville et Eurométropole de Strasbourg

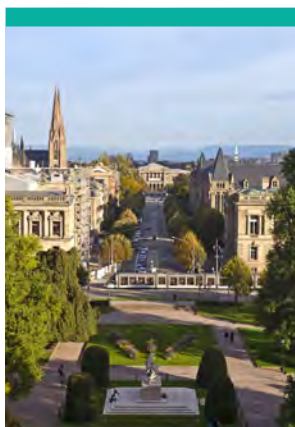


Photo 2

L'axe impérial menant au Palais Universitaire, vu du Palais du Rhin, place de la République.

© C. Hamm / Ville et Eurométropole de Strasbourg



Photo 6

Les Ponts Couverts.

© F. Harster / Ville et Eurométropole de Strasbourg



Photo 3

Les façades du quai des Bateliers.

© K. Stoeber / Ville et Eurométropole de Strasbourg

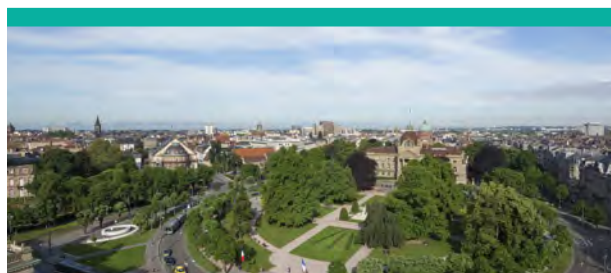


Photo 7

Vue sur la place de la République depuis la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg.

© L. Boegly / Ville et Eurométropole de Strasbourg

Ville et Eurométropole de Strasbourg
1 parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex - France

Le 5^e Lieu
5 place du Château
67000 Strasbourg
Site internet : 5elieu.strasbourg.eu
Téléphone : + 33 (0)3 68 98 52 15
Mail : 5elieu@strasbourg.eu



**Strasbourg,
Grande-Île
et Neustadt**